

B.P.J.E.P.S. Animation Culturelle

16 septembre 2019 au 17 Décembre 2020

Centre de Formation du Théâtre en Miettes

Informations générales :

- **LA DUREE DE LA FORMATION (SE REPORTER AU CALENDRIER)**

Formation théorique : 630 h + 21 h de positionnement

Formation en entreprise : 1116 heures

- **LE COUT DE LA FORMATION**

Formation au B.P.J.E.P.S. : 6930 € TTC (6 888 € + 42 € d'adhésion)

Coût horaire de formation : 10, 93 €

- **LES SELECTIONS :**

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 14 AOUT 2019

SELECTIONS : 6 SEPTEMBRE 2019

LE POSITIONNEMENT : (TEMPS D'INFORMATION ET DE REFLEXION SUR LE FORMATION POUR LES CANDIDATS SELECTIONNES)

16, 17, 18 SEPTEMBRE 2019

CONTACT :

Théâtre en Miettes

Dominique UNTERNEHR, Responsable Pédagogique

05 56 43 06 31

formation@theatreenmiettes.fr

www.theatreenmiettes.org

REFERENTIEL DE LA FORMATION

Le B.P.J.E.P.S. :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S.), délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, est un diplôme d'Etat homologué au niveau IV (niveau BAC). Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Créé en 2001, le BPJEPS prépare au métier d'animateur dans une spécialité. Il atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue.

Le BPJEPS est créé par un arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. Cet arrêté définit un référentiel professionnel et un référentiel de certification.

L'obtention de ce diplôme se fait par la validation des 4 Unités Capitalisables qui le composent. Les Unités Capitalisables 1 et 2 sont transversales à l'ensemble des B.P.J.E.P.S., les Unités Capitalisables 3 et 4 relèvent d'une spécialité.

Le Théâtre en Miettes est actuellement le seul organisme de formation professionnelle en Nouvelle-

Aquitaine à délivrer le BPJEPS animation culturelle.

Depuis le mois de mai 2017 et la promotion 2017/2018, la formation délivrée par le Théâtre en Miettes est en partie mutualisée avec celle délivrée par les CEMEA à orientation *Loisirs Tous Publics*, notamment pour les contenus communs à tous les BPJEPS.

Ce partenariat décloisonne et enrichit nos pratiques pédagogiques, il nous permet de mettre en place une offre de formation diversifiée, plus riche dans ses contenus, diversifiée dans ses approches, solidaire et fondée sur les échanges pédagogiques entre stagiaires et formateurs.

La formation rassemble donc les deux groupes lorsque les contenus l'exigent ou fonctionne en demi-groupe lorsque la formation porte sur la spécialité, artistique ou culturelle en ce qui concerne le BPJEPS proposé par le Théâtre en Miettes.

LE B.P.J.E.P.S. ANIMATION CULTURELLE :

Il existe une spécialité « Animation Culturelle » du B.P.J.E.P.S. Elle atteste une qualification d'animateur culturel, c'est à dire un animateur dont l'intervention « s'inscrit dans une logique d'éducation populaire et qui a pour ambition de participer à un processus global d'évolution de la personne et de favoriser une logique de développement du lien social en facilitant l'accès à une culture partagée, notamment pour les publics qui en sont le plus éloignés de par leur milieu social, culturel ou géographique ».

Le référentiel professionnel du B.P.J.E.P.S. Animation Culturelle définit l'animateur comme un professionnel qui « conçoit et conduit de manière autonome, des projets d'animation culturelle organisés autour de quatre groupes d'activités ... :

- L'accompagnement culturel
- La mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité
- La participation à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle
- Le soutien aux projets et aux pratiques culturelles amateurs ».

Les Unités Capitalisables de formation se définissent de la façon suivante :

Unités Capitalisables de 1 à 4 (transversales à tous les B.P.J.E.P.S.) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Evaluer un projet d'animation.

UC3 : Conduire une action d'animation culturelle :

- Organiser, gérer et évaluer les activités ;
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités culturelles ;
- Accueillir les publics.

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle :

- Situer son activité d'animation dans un territoire ;
- Maîtriser les outils et techniques d'animation culturelle ;
- Conduire les activités d'animation.

LA PRESENTATION DETAILLEE DE LA FORMATION

LE PUBLIC

Cette formation s'adresse à plusieurs types de candidats :

Des candidats actuellement employés sur des postes d'animateur dans des communes, syndicats ou communautés de communes, collectivités territoriales

- Des candidats actuellement employés sur des postes d'animateur dans des structures associatives : associations culturelles, M.J.C., structures d'accueil collectif, structures d'animation sociale et/ou culturelle, voire des structures artistiques et culturelles (compagnies)

- Des candidats ayant une expérience professionnelle dans les domaines de la culture et/ou de la pratique artistique et qui sont porteurs d'un projet professionnel qui les amène à occuper des postes d'animateurs culturels ou qui ont besoin du diplôme et de la formation pour intervenir auprès de certains publics

- Des candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation culturelle, socioculturelle ou sociale et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qualifiante

- Des candidats ayant une expérience bénévole dans les domaines de la culture, de l'expression et la créativité et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qui les amène à occuper des postes d'animateurs culturels

- Des candidats ayant une expérience bénévole dans les domaines de l'animation culturelle, sociale ou socioculturelle et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qualifiante dans ce domaine

- Age : 18 ans et plus

LES OBJECTIFS

Le Théâtre en Miettes propose une formation d'animateur de 630 heures en Centre de Formation et de 1116 heures de stage en alternance.

L'objectif est de former des animateurs et des animatrices capables de :

- Concevoir des projets et conduire des actions d'animation dans le domaine culturel
- Participer à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle
- Favoriser l'accompagnement et la rencontre des publics avec différentes formes culturelles (spectacles, expositions, installations, image...) et patrimoniales
- Animer des ateliers de créativité et d'expression : théâtre, voix et rythme
- Mettre en scène des spectacles d'initiation tout en assurant l'accompagnement technique de ces ateliers d'expression (lumières, décors, costumes, son)
- Participer à l'accueil, au fonctionnement, à la communication et la promotion de la structure et de ses activités

2.3 Les épreuves de sélection des candidats

Au moment de s'inscrire, les candidats font parvenir au Théâtre en Miettes leur dossier complet :

- La fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée des pièces suivantes :

- Copies des diplômes
- Lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur en loisirs tous publics, d'au moins 2 pages dans laquelle il décrira les étapes de son parcours, ses expériences et les points sur lesquels il s'appuie pour entrer en formation BPJEPS
- Cv détaillé présentant son parcours scolaire et professionnel
- Fiche prescription Mission Locale ou pôle emploi si besoin
- Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- Deux photos d'identité
- Photocopie du brevet de secourisme (premiers secours, PSC1)
- Un portfolio faisant état de vos activités culturelles et socioculturelles, professionnelles, en amateur, dans le cadre de vos loisirs (nature du support à votre convenance : dossier papier, numérisé, augmenté de liens hypertextes, vidéo, audio...)

La sélection des candidats se fera à partir de quatre épreuves distinctes :

Une épreuve écrite de rédaction

- Une épreuve de Q.C.M.
- Un parcours libre
- Une épreuve d'entretien de motivation

L'épreuve écrite de rédaction

Une épreuve écrite consiste, à partir d'un court article en lien avec l'animation ou les pratiques culturelles, à dégager les éléments dont traite l'article, à les exposer clairement et à les commenter succinctement. L'écrit rendu doit être de 50 lignes ou 725 signes maximum.

Objectifs :

- Évaluer la capacité du candidat à comprendre et analyser un écrit
- Évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit
- Mesurer le « niveau d'écrit » du candidat

Durée 1 heure 30, notation sur 20, coefficient 1.

Chaque copie est anonyme.

Dans tous les cas, nous vous demandons de prendre un rendez-vous préalable avec Dominique Unternehr, coordinateur de la formation, pour examiner les prérequis à l'entrée en formation :

05 56 43 06 31

06 60 44 22 38

formation@theatreenmiettes.fr

LES CONTENUS DE FORMATION AU B.P.J.E.P.S. ANIMATION CULTURELLE

• LA FORMATION THEORIQUE

Durée 630 heures

Par Unités Capitalisables

UC concernées	Modalités : nature de l'épreuve, lieu, durée (ou des sous épreuves du bloc)	Composition de la commission de certification	Dates ou périodes des certifications
UC 1	Un projet d'animation à réaliser en structure + un dossier de 20 pages + un entretien de 40 mn. maximum.	2 experts nommés par le TEM	1 ^{ère} session : 17 décembre 2020 2 ^{ème} session : 28 janvier 2020
UC 2			
UC 3	Un dossier de 20 pages qui présente un projet d'animation distinct du précédent, à mettre en œuvre dans la structure d'alternance établissant le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées. Une séance d'animation en structure de 45 à 90 mn. Un entretien avec le jury de 40 mn maximum.	2 experts nommés par le TEM	1 ^{ère} session : Du 17 juin 2019 au 11 octobre 2019 Session de rattrapage : Du 22 octobre au 22 novembre 2019
UC 4			

• LA FORMATION EN ENTREPRISE

D'une durée de 1116 heures

Les périodes de stage en alternance ont pour vocation de permettre aux stagiaires d'expérimenter, de mettre en pratique les acquisitions faites en centre de formation pour se construire des compétences.

Le stage en alternance se fait selon les modalités prévues conjointement entre le stagiaire, la structure d'accueil et le centre de formation du Théâtre en Miettes.

Après son entrée en formation, le stagiaire repère (avec les conseils du centre de formation) les structures de stage en alternance qui potentiellement correspondent à ses attentes professionnelles.

Le stagiaire entre en stage après la signature d'une convention de stage par les trois acteurs de cette alternance : le stagiaire, la structure et le centre de formation selon un "projet d'action d'animation culturelle" élaboré par le stagiaire avec l'aide du centre de formation et son tuteur qui représente la structure d'accueil et suivra l'évolution du stagiaire sur le terrain.

Pendant toute la durée du stage en alternance, le centre de formation assure un suivi du stagiaire dans et hors de sa structure de stage et met tout en œuvre pour maintenir des relations avec les structures d'accueil afin que le stage reste un élément de formation essentiel à l'acquisition de compétences par le stagiaire.